

Conseil municipal du 24 septembre 2009

30 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Pascal Popelin était le rapporteur pour 9 d'entre-elles.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin d'assurer la régulation optimum du fonds de roulement, d'alimenter la trésorerie de la commune en cas de retard dans l'encaissement de certaines recettes et de retarder la mobilisation des prêts à long terme afin de limiter les frais financiers, Pascal Popelin a proposé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 millions d'euros. L'offre de la Société générale a été jugée la plus intéressante.

Décision modificative n°2 du budget 2009 de la ville

Pascal Popelin a indiqué que la ville subissait de plein fouet les effets de la crise économique, qui ce traduisent notamment par des baisses de recettes (en particulier les droits de mutation). Pour la première fois depuis 1996, l'ajustement du budget consiste en une baisse des crédits de la section de fonctionnement de 105 133€. Aucune ouverture de crédit n'a donc été proposée.

Décision modificative n°2 du budget annexe 2009 de la résidence Jean-Lebas

Cet ajustement budgétaire mineur porte sur une somme de 12 249€

Décision modificative n°1 du budget annexe 2009 de la résidence Alain Savary

Cet ajustement budgétaire mineur porte sur une somme de 3 687€

Décision modificative n°1 du service annexe d'assainissement pour 2009

Cet ajustement budgétaire mineur porte sur une somme de 3 000€

Budget prévisionnel 2010 du service annexe du service de soins infirmiers à domicile

Cette proposition budgétaire, qui doit recevoir l'accord de l'Assurance maladie, s'équilibre à 465 599,01€ en section d'exploitation et 45 139,28€ en section d'investissement. Le prochain exercice budgétaire sera marqué par l'extension de la capacité d'accueil de ce service, qui passera de 35 à 45 places (8 places supplémentaires pour les personnes âgées et 2 places supplémentaires pour les personnes handicapées).

Communication relative aux marchés passés du 1^{er} juin au 31 août 2009

Le Conseil municipal a pris acte des marchés passés par le maire dans le cadre de la délégation qu'il lui a accordé.

Remise de majoration et intérêts de retard

Pascal Popelin a proposé deux délibérations concernant des pénalités pour retard dans le paiement des taxes d'urbanisme. Le montant des remises acceptées est minime dans les deux cas (14,13€ et 42,23€).